

A photograph of a modern, multi-story apartment building with a white facade and a prominent blue and red architectural element at the top. The building is illuminated from within, and the sky is a deep blue. A street lamp is visible in the foreground, and a crosswalk is on the road.

La réforme territoriale : point sur les textes

27 janvier 2015

Dominique Belargent, responsable des partenariats institutionnels, direction de la communication



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble



Un triptyque législatif

➔ Les objectifs de la réforme :

- Renforcer l'efficacité de l'action publique afin **de dynamiser la croissance**, participer à l'effort de **redressement des finances publiques**, renforcer la solidarité entre les territoires, et offrir une meilleure qualité de services publics.
- Affirmer des principes :
 - adapter l'organisation aux réalités socio-économiques et à l'internationalisation
 - simplifier et conforter la logique de blocs de compétences
 - renforcer les coopérations, mutualiser

➔ Deux textes adoptés...un autre attendu

- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

• **1 texte**

• **Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Procédure d'urgence – Première lecture Sénat décembre 2014 – Vote Sénat 27 janvier 2015)**



Le contexte législatif et financier de la réforme

➔ Un ensemble de réformes...

- Réforme territoriale de 2010 ([achèvement de la carte intercommunale](#), incitation aux communes nouvelles..)
- Réforme électorale (loi Valls, scrutin intercommunal, [scrutin départemental](#)...)
- **La réforme territoriale : 3 textes (métropoles, régions etc...)**
- [Loi ALUR](#)
- Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

...renforçant l'intercommunalité...notamment en matière d'habitat

➔ Mais dans un contexte financier aux incertitudes multiples

- Gel des dotations de l'Etat....puis baisses en 2014 et 2015 et suivantes
- Modification du panier fiscal des CT... et perspective d'une « fiscalité économique pour les régions »
- Les impacts budgétaires du Pacte de responsabilité (2015 et suivantes)
- La révision des valeurs locatives des baux d'habitation (expérimentation 2015...généralisation 2018)



1

Loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles



Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

➔ Clarification des compétences et coordination des acteurs

- Clause générale de compétences
- Collectivités chefs de file
- **Conférence territoriale de l'action publique**
- Fonds européens

➔ Affirmation des métropoles et approfondissement de l'intégration communautaire

- Les 11 métropoles de droit commun
- Les métropoles à statut spécifique (Lyon, Aix Marseille Provence, Grand Paris)
- L'intégration communautaire (communautés urbaines, mutualisation...)

➔ Renforcement de la coopération inter-territoriale

- Evolution des pôles métropolitains
- Création des pôles d'équilibre territorial et rural

4. Conclusion : une montée en gamme de l'intégration communautaire

- ➔ Sur le plan du poids démographique et le plan des compétences

	0 1 01 2013	Futures
Métropoles	1 Pop : 0,5 M	13 Pop : 15 M
Communautés urbaines	15 Pop : 7,2 M	8 à 17 Pop : 4 M
Communautés d'agglomération de + de 250 000 hab	17 Pop : 4,2 M	0 à 9 Pop : 0

Pour mémoire...

<i>Communautés d'agglomération de - de 250 000</i>	196 Pop : 21,3 M
<i>Communauté de communes</i>	2223 Pop : 27,3 M
<i>SAN</i>	4 Pop : 0,4 M

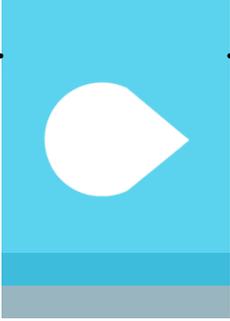
2

Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral



Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

- ➔ Nouvelle délimitation des régions au 01 01 2016 : 22 à 13 régions
- ➔ Règles d'adhésion d'un département à une nouvelle région : plus restrictives
- ➔ Facilitation des fusions (régions, départements, région/départements) : suppression de l'obligation de consultation des citoyens
- ➔ Elections départementales (mars 2015) et élections régionales (décembre 2015)



Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral



13 régions au 01 01 2016



3

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République



Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République



Un nouveau contexte politico-institutionnel

- Changement de majorité au Sénat
- Changement de majorités municipales (Grand Paris)
- Abandon de la suppression des départements en 2020
- Adoption d'une nouvelle carte des régions au 01 01 2016



Procédure accélérée et recherche de consensus AN / Sénat :
influence forte sur le contenu du texte

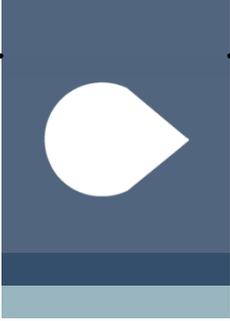


Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République



Des régions aux compétences renforcées et exclusives

- Suppression de la clause générale de compétences
- Des compétences renforcées et exclusives : Le développement économique **(?)**, le soutien aux entreprises, l'internationalisation, **l'aménagement et le développement durable du territoire**, la planification de la prévention et du traitement des déchets, les transports ...
- La création d'une compétence « **accès au logement et amélioration de l'habitat** »
- Pouvoir réglementaire d'adaptation **(?)** et formulation de propositions de modifications législatives
- **Planification stratégique** autour de deux schémas (uniques) :
 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
 - **Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, SRADDT, prescriptif**



Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

- Remplace le SRADT (1983) ni obligatoire, ni opposable (vs SDRIF ou PADDUC)
- Intègre les schémas existants (SRADT, SRI, SRCAE, Plan régional de prévention et gestion des déchets)
- Fixe les orientations stratégiques et les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de **logement**, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets
- Détermine les **modalités de mise en œuvre** des orientations stratégiques et des objectifs (possibilité de convention avec les EPCI)
- SCoT, PLU, cartes communales, PDU, PCET, Chartes des PNR :
 - Prennent en compte orientations et objectifs
 - Sont **compatibles** avec leurs modalités de mise en œuvre



Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

➔ Des départements recentrés sur leurs compétences

- Suppression de la clause générale de compétences
- Solidarités humaines et territoriales

➔ Un département (qui n'est plus) vidé de sa substance :

- Transfert obligatoire de compétences aux régions (transports inter-urbains, transports scolaires, voirie départementale **(?)**, collèges **(?)**, aménagement, gestion et entretien des ports départementaux **(?)**...)
- Effet de l'exclusivité des compétences (suppression pour les départements de la possibilité d'accorder des aides aux entreprises en difficulté, de participer aux sociétés de garantie, cantonnement aux organismes Hlm et aux SEM de la faculté offerte au département de garantir ou de cautionner des emprunts)
- Effet de l'obligation (**conventionnement?**) de transfert ou de délégation aux métropoles de l'ensemble des compétences précisées par la loi du 27 janvier 2014 (aides du FSL consacrées à l'énergie, missions du service social départemental **(?)**, plan départemental d'insertion, action sociale auprès des personnes âgées, prévention spécialisée, aides aux jeunes en difficulté, tourisme, voire départementale...).



Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

➔ Des intercommunalités renforcées

- Fixation de la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants (?)
- Accélération de la terminaison et rationalisation de la carte intercommunale (EPCI-syndicats) au 31 12 2016
- ComCom : renforcement de leurs compétences obligatoires et optionnelles

➔ Transparence financière améliorée

- Rapport de la Cour des comptes au Parlement sur la situation financière et la gestion des collectivités
- Amélioration des modalités de traitement par les assemblées délibérantes et de communication des rapports d'observation des chambres régionales des comptes et des suites qui leur sont données
- Information publique immédiate sur les situations financières dégradées
- Création d'un rapport d'orientation budgétaire, support au débat d'orientation budgétaire dans les régions, départements et communes de 3500 habitants et plus, etc.



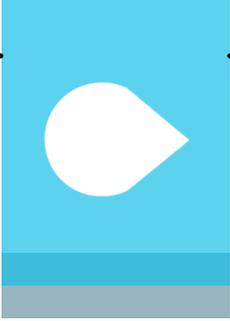
Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

➔ Métropole du Grand Paris (amendement gouvernemental)

- Métropole du Grand Paris = 01 01 2016 (rappel)
- Territoires du Grand Paris = Etablissements publics territoriaux apparentés à des EPCI
- Transfert compétences Logement, Environnement et Energie à la Métropole **après** l'adoption du Plan métropolitain de l'hébergement et du logement (01 01 2018)
- Abandon du PLU métropolitain et adoption d'un PLUI par les EPT avec nouvelles règles de consultation des communes, mais qui ne peut tenir lieu de PLH
- Rattachement des OPH aux EPT au 31 12 2017 au plus tard **(?)**

4 Conclusions





Conclusions

- ➔ Des régions plus grandes et plus fortes, des communautés plus intégrées
 - Le rôle de l'Etat ? L'évolution du rôle des départements? La place des territoires ruraux?

➡ Quelle organisation territoriale du mouvement Hlm ?

- ➔ Un renforcement des compétences habitat et urbanisme des communautés
 - Vont-elles s'en saisir? A quel rythme? Avec quels moyens?
 - Quel portée réelle du SRADDT?

➡ Quelle contribution du mouvement Hlm territorial ?

- ➔ Des chantiers de la profession à conduire dans un environnement institutionnel en pleine évolution



La réforme territoriale : le point sur les textes

27 janvier 2015

Dominique Belargent, responsable des partenariats institutionnels, direction de la communication



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble